

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE STATION DES UTILITES



Valeurs limites horaire pour la protection de la végétation

Communiqué du:

22/05/2019

Observations: **du 22 mai 2019**
Terminé

Dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation

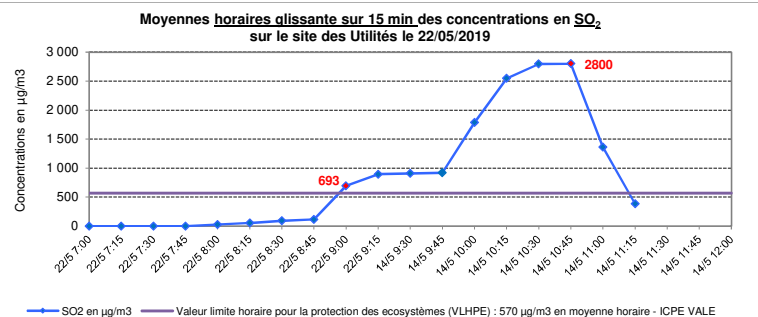
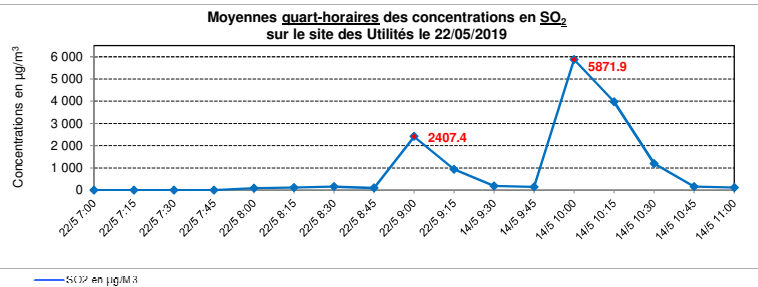
Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de Vale NC, la station située dans la zone dite des "Utilités" a mesuré de fortes concentrations en dioxyde de soufre.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (570 µg/m³ en moyenne sur 1h), a été dépassée à 09h00, avec une concentration moyenne horaire de 693 µg/m³.

La valeur maximale horaire a été de 2 800 µg/m³, mesurée le 22 mai à 10h45.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h15, avec une valeur horaire à 388 µg/m³.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine VALE-NC, zone dite des utilités
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire glissante (concentration) - heure d'apparition dépassement(s)	693 µg/m ³ le 22/05/2019 à 09h00
Valeur horaire glissante (concentration) - heure de disparition dépassement(s)	388 µg/m ³ le 22/05/2019 à 11h15
Durée dépassement(s) du seuil des 570 µg/m³ en moyenne sur 1h	3 heures
Maximum horaire (concentration - heure)	2800 µg/m ³ le 22/05/2019 à 10h45
Moyenne journalière	/



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France (station GORO_USINE), des vents moyens, de 8.6 à 9.2 m/s en rafales, de secteur est/sud-est sont observés sur le site industriel de Vale depuis 07h du matin.

D'après les informations fournies par l'industriel, ce dépassement de seuil s'explique par de fortes émissions suite au redémarrage de l'usine d'acide consécutif à sa maintenance annuelle.

Ces conditions correspondent à une dispersion préférentielle des émissions de SO₂ vers la zone dite des "Utilités" du site de Vale.

Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection de la végétation :

VLHPV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.
(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.
(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure